

EP2 : Prévention et Médiation

L'épreuve comprend :

- la présentation d'une partie du dossier par le candidat, en dix minutes maximum
- un entretien avec le jury :
 - ayant trait aux situations décrites et aux savoirs associés en relation avec la situation
 - permettant d'apprécier la capacité du candidat à réagir à un (ou des) événement(s) conflictuel(s) nouveau(x) mais en lien avec l'une des situations du dossier.

C.A.P.	Spécialité : Agent de Prévention et de Médiation Code Spécialité : 50 340 02	Durée : 30 min	Session 2000
Épreuve : EP2 – Prévention et médiation N° Sujet : 00 – 198		Coefficient: 5	Folio 1/1

Pour l'épreuve EP2 – Note aux candidats

Le candidat apportera le matin de l'épreuve EP3 son dossier constitué des 5 fiches d'activités professionnelles établies à partir de situations problèmes rencontrées en milieu professionnel.

Chaque fiche du dossier, dactylographiée, doit comporter :

- l'indication du contexte institutionnel de l'action et de l'implication du candidat
- une description significative de la situation ayant donné lieu à une résolution de problèmes. Cette situation est obligatoirement en rapport avec le référentiel du diplôme et les compétences évaluées par l'épreuve (problèmes porteurs de conflits potentiels ou avérés, problèmes liés à des dysfonctionnements matériels, à des comportements à risques ...),
- une présentation argumentée des solutions mises en œuvre et des difficultés rencontrées.

Les fiches doivent relater des problèmes de nature variée.

En l'absence de fiches, le candidat ne pourra pas être interrogé et se verra attribuer la note zéro.

FICHE D'ÉVALUATION EP2

C.A.P. Agent de Prévention et de Médiation	N° de candidat :		
	Nom :		
	Prénom :		
Capacités	Compétences	Indicateurs d'évaluation	Barème
C.1 S'INFORMER - ANALYSER - DÉCIDER	C.12 <u>Observer les situations, les sites et établir un diagnostic</u>	- une description exacte et précise - repérage de personnes en situation de recherche, de demande - énoncé des facteurs de perturbations, de risques et estimation de leurs conséquences éventuelles - pertinence de l'évaluation de la situation et justification du degré d'urgence de l'intervention	/ 4
	C.13 <u>Déterminer les priorités d'action</u>	- inventaire argumenté des solutions possibles - une justification des choix d'intervention	/ 2
C.2 COMMUNIQUER	C.22 <u>Dialoguer – négocier</u>	- prise en compte du point de vue de l'interlocuteur - pertinence des solutions proposées, des arguments ; attitude persuasive - réalisme des propositions (prise en compte du refus de l'autre et des contraintes liées à l'entreprise, au service)	/ 4
C.3 ACCOMPAGNER - RÉALISER	C.34 <u>Assurer la prévention des risques et la sécurité des personnes</u>	- maîtrise de soi, prise en compte des limites d'intervention - réinstauration du dialogue, éloignement des protagonistes - sécurisation des personnes et des victimes si nécessaire - pertinence du choix des partenaires, respect des limites de compétences, discrétion professionnelle	/ 4
	C.35 <u>Participer au maintien du cadre de vie, de l'environnement et à la protection du patrimoine</u>	- présence vigilante et dissuasive - instauration d'un dialogue avec rappel des règles de civilité - repérage des dégradations, des nuisances, des dysfonctionnements	/ 4
C.4 ORGANISER – GÉRER - ÉVALUER	C.42 <u>Évaluer son travail</u>	- qualité de l'analyse, recul critique - comparaison rigoureuse - indicateurs pertinents de satisfaction et de non satisfaction - propositions réalistes et argumentées	/ 2

Date :

Jury : Noms et Signatures

C.A.P.

Spécialité : **Agent de Prévention et de Médiation**
Épreuve : **EP2 – Prévention et médiation**

N° Sujet : 00 – 198

Session : 2000
Folio : 1/1